

EXERCICE DU DROIT SYNDICAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
SITUATION DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX
AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE ET DÉCHARGES D'ACTIVITÉ DE SERVICE
(décret n° 85-397 du 03/04/1985 modifié)

Date de la demande :

Agent (Nom prénom) : Service :

Signature de l'agent :

Organisation syndicale : Collectivité :

A **AUTORISATIONS D'ABSENCE DE L'ARTICLE 16**

Membres des organismes centraux

Jour :/...../.....

Lieu :

Convocation jointe

C **CREDIT DE TEMPS SYNDICAL Décret 85-397**

AUTORISATION D'ABSENCE article 17

Réservé aux représentants désignés par l'organisation syndicale

Date :/...../..... Durée :

Lieu :

Convocation jointe

B **AUTORISATION D'ABSENCE DE L'ARTICLE 18**

Date :/...../..... Durée :

Heures de la réunion : deH..... à H.....

Instance (type) :

Lieu :

Convocation jointe

D - **CRÉDIT DE TEMPS SYNDICAL Décret 85-397**

DECHARGE D'ACTIVITE DE SERVICE articles 12 et 19

Réservé aux représentants désignés par l'organisation syndicale

Heures de décharge :

Demandées le :/...../.....

Du :/...../..... au/...../..... OU le/...../.....

Durée (en jours et heures) :

Total mensuel autorisé : Total sollicité :

L'agent ci-dessus est autorisé, au titre de ses droits A, B C, D ci-dessus (*) à s'absenter le Durée

Le/...../.....

Nom et signature du représentant de l'autorité territoriale

L'agent remplit une seule des 4 cases (A-B-C ou D) et rend ce document qui détermine un type de demande. (*) choisir le motif